

## Au Conseil régional

Paul Vergès annonce une nouvelle catastrophe

# La route du littoral mise en cause par la corrosion

Le problème de la route du littoral se pose de plus en plus fréquemment et devient de plus en plus crucial, comme l'ont montré plusieurs incidents survenus ces dernières semaines. Hier, lors de l'assemblée plénière du Conseil régional, faisant allusion aux liaisons Nord-Sud et Est-Ouest par cette même route, Paul Vergès a porté à la connaissance de l'ensemble des conseillers «une nouvelle inquiétante».

Outre les problèmes de houles et d'éboulis, les Réunionnais devront faire face au risque d'effondrement de la route elle-même, devait annoncer le président du PCR. En effet, la solidité de la route, sur toute une portion, est mise en cause par la corrosion des pièces métalliques qui retiennent les écailles du mur de bord de mer.

Pour soutenir la route à l'époque de sa création, des lames d'aluminium et de la terre ont été installées par couches successives, selon le procédé dit de la «terre armée». «On évoquait à

*l'époque toute garantie à cette technique», dira en substance 1er vice-président de la Région. «Pour ma part, j'ai émis un doute».*

### 12,5 MILLIONS POUR 600 METRES DE ROUTE À REFAIRE

Aujourd'hui, on se trouve confronté à une situation catastrophique exigeant des réparations immédiates. Les couches d'aluminium rouillées n'offrent plus la sécurité nécessaire au soutien de la route. Et ceux qui ont pris, à l'époque, la responsabilité de mettre en œuvre cette technique ne sont plus là aujourd'hui pour réparer leur erreur. Une telle démarche exige des frais énormes et une pénalisation de la population sur divers plans du fait de la durée des travaux.

La Région a été sollicitée pour apporter son concours financier. Ainsi, la seule



Paul Vergès. «Nous avions prévu à l'époque la catastrophe qui arrive aujourd'hui. On n'avait pas voulu nous entendre».

(photo M.M.)

réparation de 600 mètres de route se chiffre à 12 millions 500 mille francs. Et ce n'est là qu'une infime partie de la

route, qui compte tout de même 12 kilomètres.

Sur cette base, Paul Vergès a posé le problème de la somme qu'il faudra à nouveau investir pour les autres portions de route lorsqu'elles vont connaître le même problème. De plus, il a insisté sur la nécessité d'intégrer cette «nouvelle catastrophe» à la réflexion globale sur les transports et l'aménagement du territoire.

### AU MOINS SIX MOIS DE RÉPARATIONS NÉCESSAIRES

«Il est évident que nous n'avons pas besoin de cela, a-t-il ajouté. D'autant plus qu'au-delà des aspects financiers, la réparation va durer au moins six mois». Pendant ce temps, la circulation sera perturbée puisque la route risque de connaître bien des fermetures sur deux ou quatre voies.

Devant toutes ces difficultés, Paul Vergès a insisté sur l'importance de contribuer à la recherche de solutions

nouvelles. «Pour répondre à cette nécessité et devant un tel cas, que pouvons-nous faire?»

Ceux qui ont décidé cette politique des transports absurde et mortelle, ceux qui ont décidé de faire cette route à cet endroit, ceux qui ont décidé de la construire avec cette technique, tous ces gens ne sont plus là et nous avons ce problème sur les bras, qui est aujourd'hui beaucoup plus difficile à résoudre qu'à l'époque.

Mais quelles que soient les difficultés, il est nécessaire de résoudre le problème puisque la route du littoral joue un rôle capital dans les liaisons entre le Nord et l'Ouest de l'île. Le problème est d'autant plus compliqué que l'État n'intervient pratiquement plus. Tout cela fait dire à Paul Vergès: «il est nécessaire de nous concentrer sur une décision définitive pour éviter la catastrophe».

H.J.

## Sept rapports examinés

Au cours de la session plénière d'hier, sept autres points étaient inscrits à l'ordre du jour:

- le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 1995,
- le Schéma d'aménagement régional (S.A.R.),
- le schéma directeur de l'Ouest avec la création d'un syndicat mixte, les aides en faveur du logement intermédiaire,
- la participation de la Région à la constitution d'une société d'économie mixte locale relative au projet de création d'un studio de dessins animés dans l'île,
- les observations de la Chambre régionale des comptes concernant la société d'économie mixte d'exportation de produits agricoles et agro-alimentaires de La Réunion
- et enfin la désignation de représentants régionaux au sein de la commission départementale des carrières.

Ces rapports, à l'exception du projet de création d'un studio de dessins animés, ont été adoptés à l'unanimité. Quant au projet de studio, il a été adopté avec quatre voix «contre» (Daniel Moreau, François Caillé, Bertho Audifax et M. Vayaboury) et trois abstentions (Denise Nallameyom, René-Paul Victoria et M. Mondon).

### • Le sort du S.A.R.

Le Schéma d'aménagement régional (SAR) a pour objectif de rendre officielle la politique d'aménagement et de développement de l'île. Et selon la loi du 2 août 1994, il doit être conclu avant juillet 1995. En élaboration depuis août 88, il fut adopté en 1990. Avec la participation de deux experts du Conseil d'État, le document actuel ne devrait pas connaître le même sort que la première mouture qui avait reçu un avis défavorable. L'adoption de ce rapport à l'unanimité hier fait que le document pourra être transmis au ministère d'ici fin mars garantissant ainsi l'avis du Conseil d'État avant juin. Philippe Berne, président de la Commission de l'aménagement, de l'environnement et des travaux publics, a rappelé les trois grands principes du S.A.R.: «rééquilibrage par les Hauts et les deux micro-région Est et Sud, protection des zones naturelles et des terres agricoles, densification et structuration des agglomérations existantes».

Il a également été proposé, lors du débat, de réaliser des schémas directeurs par micro-régions avec une vision globale. Ceci afin

d'avoir une plus grande cohérence.

### • Schéma directeur de l'Ouest

La création d'un syndicat mixte de l'Ouest, qualifiée d'«articulation essentielle entre le S.A.R. et le P.O.S. (plan d'occupation des sols) des communes», a été votée à l'unanimité. Sur ce point, la Commission d'aménagement, qui a rappelé «son implication» dans la mise en œuvre du S.A.R., a émis un avis favorable. Jean-Yves Dalleau et Jean-Max Hoarau sont membres du syndicat, en tant que représentants de la Région.

### • Logement intermédiaire

En matière d'habitat, la Région a confirmé sa contribution exceptionnelle en faveur du logement intermédiaire, bien que ce domaine soit de la compétence de l'État. La Région intervient par une aide aux opérateurs par l'octroi d'une avance en trésorerie sur un délai maximum de 4 ans. Cependant, les Commissions ont demandé que soit évalué et répercuté en bout de chaîne «l'impact pour l'acquéreur de l'intervention de la Région en faveur du logement intermédiaire». Ce rapport a été adopté à l'unanimité. Sur ce point, Paul Vergès n'a pas manqué de relever les contradictions de l'État.

### • Projet d'un studio de dessins animés

L'objectif de cette S.E.M. est de réunir les aides indispensables pour ce premier projet d'envergure de ce genre à La Réunion. La Région a décidé de s'associer par une participation en tant qu'actionnaire, avec la possibilité de se retirer au terme de 3 ans si la société est déficitaire. Si certains conseillers ont posé des réserves voire se sont prononcés contre ce projet, le Conseil économique et social a émis en avis favorable.

Qui risque rien n'a rien, a déclaré en substance Paul Vergès, suivi par la majorité des élus de la Région, ainsi que des organismes privés et publics ayant investi dans ce projet, plaidant pour le dynamisme dans la conquête de l'extérieur.

Ce projet est créateur d'emplois, de formation, de «vrais métiers négociables», selon les propos de Georges-Marie Lépinay.

## Des motions

Quatre motions ont été présentées et votées lors de la séance plénière d'hier.

• **Le groupe E.D.D.E.** a proposé une motion en faveur de l'éducation. Il demande d'urgence à l'État de prendre ses responsabilités dans ce domaine tant au niveau des créations de postes et insiste notamment sur une réponse positive sur le plan quinquennal de rattrapage des postes.

• **Le groupe E.D.D.E.**, sur proposition de l'intersyndicale des travailleurs du Bâtiment, demande d'urgence à l'État d'agir pour résoudre la situation du bâtiment et du logement. Le groupe souhaite qu'à cette occasion soit réalisé un consensus encore plus large que celui réalisé dans la mise au point du «livre blanc pour le logement». Il demande à l'État de traduire dans la réalité certaines dispositions pour résoudre le problème du bâtiment et du logement. Il demande aussi la mise en chantier rapide de logements nécessaires.

• **Le groupe Free Dom** a présenté une motion relative à l'aide au logement intermédiaire. Rappelant la gravité du problème du logement, il a notamment demandé au gouvernement de verser les 60.000 francs promis aux jeunes ménages acquéreurs d'un premier logement. Et que cette disposition soit étendue au D.O.M. en même temps que la métropole. D'autre part, il souhaite que cette prime soit versée aux ménages qui entrent dans la tranche de revenus qui détermine le logement intermédiaire, sans autre critère d'éligibilité. La motion a été adoptée à l'unanimité.

• **Le groupe socialiste** a présenté une motion relative aux Sucreries de Bourbon. Il demande au gouvernement de surseoir à l'élaboration de tout plan dit social avant que soit lancée une étude prospective sur l'évolution à moyen terme du bassin cannière de Beaufonds ainsi que sur les relations entre la canne à sucre.